LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

• Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
• Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
• Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
• Des voyages d'étude.
• Un atelier de mécanique forestière équipé.
• Des partenariats reconnus par la profession.
• La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
• La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
• La validation du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES R482 – A et F).
• Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Hébergement et restauration : possibilité d'accès au restaurant scolaire, chambre à l'Ecole Forestière, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/

CFPPA-OFA DE HAUTE-CORREZE MEYMAC NEUVIC

CFPPA-OFA de Haute-Corrèze
Site de Meymac
Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA-OFA de Haute-Corrèze
Site de Neuvic
Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.95.40.01
formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

©EPL de Haute-Corrèze - Mise à jour avril 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

CFPPA-OFA DE HAUTE-CORREZE MEYMAC NEUVIC

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP37563
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1er août 2023

Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de futurs salariés et futurs créateurs d'entreprise spécialisés dans la conception et la réalisation de travaux de bûcheronnage et de sylviculture.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :
► Organiser un chantier.
► Effectuer des travaux d'exploitation forestière et de sylviculture.
► D'entretenir du matériel.
► D'abattre des arbres de bordure.
► D'utiliser la minipelle sur chantiers forestiers.
► De débarder à cheval (option).
► De mettre en oeuvre une démarche de création d'entreprise.

Descriptif du centre et chiffres clés de la formation :

CONTENU DE LA FORMATION

► Règlementation de l'environnement et du travail en forêt.
► Description de peuplement forestier.
► Détermination d'itinéraires sylvicoles.
► Conception du chantier forestier.
► Mise en place des techniques d'abattage d'arbre simples à compliquées.
► Façonnage et tri des bois.
► Installation de peuplement forestier, dépressage, nettoiement, taille de formation.
► Mécanique et entretien des matériels et engins forestiers.

MODALITÉS DE FORMATION

Alternance
Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75% en entreprise / 25% en centre

Formation professionnelle continue
12 semaines en entreprise - 18 semaines en centre

Méthodes mobilisées
Cours théoriques illustrés en salle,
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,
Sorties pédagogiques,
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,
Dialogue régulier entre formateur et maitre d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Validation
Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences.
La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toute personne majeure disposant de bonnes aptitudes physiques ; permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. Référent handicap : marc.detraz@educagri.fr

Prérequis :
• avoir 18 ans au moins lors du passage des UC et être mobile,
• fournir un certificat médical de non-contre-indication,
• diplômes et expériences conformes aux exigences,
• satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test),
• être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie,
• dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 10 200 €

Coût pour le bénéficiaire : Aucun coût pour les personnes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ainsi que pour les personnes en formation continue financée par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

En savoir plus :

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).
Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :
► Ouvrier.ère spécialisé.e bûcheron.ne / sylvicult.eur.rice
► Garde forestier.ère
► Technicien.ne agent de maîtrise en forêt
► Entrepreneu.r.se de travaux forestiers

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac
► CS arboriste élagueur
► Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage
► BTSA Gestion Forestière par apprentissage / contrat de professionnalisation
► Formations courtes professionnalisantes